



JEUNESSE AU PLEIN AIR - dispositif d'aides susceptible d'intéresser les familles pour les séjours collectifs de leurs enfants

publié le 07/06/2021

Descriptif :

L'association JEUNESSE AU PLEIN AIR présente un dispositif d'aides susceptible d'intéresser les familles . Pour prendre en compte la situation des jeunes après ces deux ans de crise, la JPA (jeunesse au Plein Air) en partenariat avec l'ANCV met en place un dispositif d'aides pour le départ des ados (13-17ans) en colos (hors colos apprenantes).

Pour être éligibles, les jeunes doivent avoir un QF de moins de 901 et résider en zone rurale (- 2000 habitants ou ZRR) ou en quartier prioritaire de la politique de la ville. L'aide par jeune est de 120€ sous forme de Chèques-Vacances.

Vous trouverez ci-joint un flyer sur le dispositif et un récapitulatif des différentes options de départs en séjours collectifs et le lien vers le formulaire : <https://jpa.asso.fr/colos-ados/>

Documents joints

 nsmail (PDF de 477.8 ko)

 nsmail-1 (PDF de 74.2 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.